

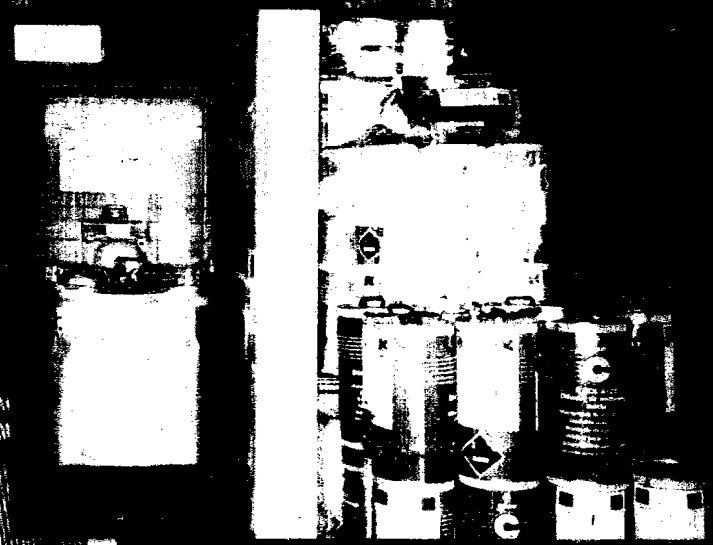


22616-2



Agence de l'eau
Paris-Seine-Normandie

DECHETS TOXIQUES PRODUITS EN PETITES QUANTITES



SYNTHESE

Les gisements de DTQD

Une estimation des quantités annuelles de DTQD (Déchets Toxiques en quantité dispersée) produites par les artisans (moins de 10 salariés) et les PME-PMI (entre 10 et 49 salariés) a été réalisée à partir de données issues de la bibliographie et de contacts directs auprès des professionnels.

Les quantités annuelles de déchets toxiques produits par les ménages ont été évalués par extrapolation des ventes de la grande distribution. Afin d'estimer le potentiel toxique de chaque DTQD pour l'environnement, un critère de référence appelé Equivalent Toxique a été défini. Il tient compte de plusieurs paramètres : la quantité de produit utilisée annuellement, la part de produit pouvant être présente dans le déchet, la part de composés toxiques du produit et la toxicité du (des) composé(s) élémentaire(s).

Cette démarche a permis de hiérarchiser les DTQD en fonction de l'Equivalent Toxique calculé.

Les petites entreprises produisent annuellement 534 000 tonnes de déchets toxiques en petites quantités soit l'équivalent de 9,1kg par habitant et par an. La réparation automobile arrive en tête des activités professionnelles les plus polluantes au regard de la toxicité des déchets qu'elle génère. Les DTQD qui représentent 95% de la pollution toxique, par ordre décroissant, sont présentés dans le tableau ci-dessous.

BATTERIES*	44 783	4 786 792	Code NAF 50 : commerce et réparation automobile, vente de carburant	Plomb (taux proche de 60%)	Malgré l'interdiction de rejet, 5% des batteries sont encore mises en décharge (2 millions de batteries)
SOLVANTS DE NETTOYAGE ET DE DEGRAISSAGE	25 307	765 870	Code NAF 50 : commerce et réparation automobile, vente de carburant	Alcools, cétones	On retrouve ces solvants principalement sur les supports d'application (chiffons) éliminés avec les ordures ménagères et dans les réseaux d'assainissement
PRODUITS CHIMIQUES DIVERS DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SCOLAIRES	6 022	301 150	Code NAF 802 et 803 : établissements de l'enseignement secondaire et supérieur	Produits chimiques divers utilisés dans les matières scientifiques et techniques enseignées (acides, bases, solvants organiques, etc...)	Les effluents issus des travaux pratiques sont rejetés en totalité dans les réseaux d'assainissement
HUILES DE VIDANGE*	225 000	225 000	Code NAF 50 : commerce et réparation automobile, vente de carburant	Les huiles de vidange sont très peu biodégradables et susceptibles de contenir des teneurs en métaux lourds non négligeables	70% du gisement d'huiles de vidange est actuellement collecté, le reste est rejeté dans les réseaux d'assainissement
SOLVANTS DES LABORATOIRES D'ANALYSE	20	190 000	Code NAF 743 B : activité de contrôle et d'analyse technique	Le principal produit mis en cause est le tétrachlorure de carbone, émis notamment par les laboratoires d'analyse travaillant dans le secteur de l'eau et des sols	D'une façon générale, l'ensemble des solvants consommés par les laboratoires se retrouvent, après l'analyse, dans les réseaux d'assainissement
AMALGAMES DENTAIRES	70	126 750	Code NAF 851 E : pratique dentaire	Le degré important de toxicité est lié au mercure contenu dans les amalgames (50% en poids)	Hormis une faible proportion rejetée à la poubelle (amalgames secs), le rejet au réseau d'assainissement est la destination principale des amalgames dentaires
ENCRES D'IMPRESSION	7 200	60 000	Code NAF 222 : imprimeries	Métaux lourds, composés organo-halogénés, hydrocarbures aromatiques	Rejet au réseau d'assainissement ou en mélange avec les ordures ménagères
BOUES DE DISTILLATION	2 200	83 450	Code NAF 939 A et B : blanchisseries, teintureries	Perchloréthylène	Rejet en mélange avec les ordures ménagères et au réseau d'assainissement

Source: Etude Inter-Agence: "Déchets toxiques produits en quantité dis-

Les ménages produisent annuellement 250 000 tonnes de déchets toxiques, soit l'équivalent de 4,5 kg par habitant et par an.

Le potentiel toxique des déchets spéciaux des ménages, est pour l'essentiel, dû aux batteries et aux piles, qui représentent 87% de la toxicité totale des DTQD d'origine ménagère.

En y ajoutant les produits décapants pour le bois et le métal, les solvants et les thermomètres, on atteint un pourcentage de 95%.

Si les DTQD produits par les ménages sont plus faibles en quantité que ceux d'origine professionnelle, le risque toxique est globalement plus élevé en raison des métaux lourds contenus dans les piles et les batteries.

L'impact des DTQD

Pour chaque déchet, le pourcentage de la ou des substances toxiques présentes dans le déchet, susceptibles de se retrouver dans les ordures ménagères ou dans les égouts, a été évalué afin d'estimer l'impact potentiel sur l'environnement.

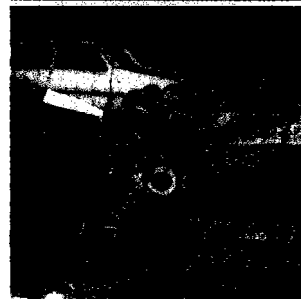
- En cas de rejet à l'égout, les encres, les bains de fixateur de développement photographique, les amalgames dentaires et les thermomètres peuvent, en raison de la présence de métaux lourds, contaminer les boues d'épuration urbaines.

- En cas de rejet en mélange avec les ordures ménagères : en dehors de la contribution logique des DTQD à la contamination des lixiviats de décharge, les déchets toxiques des ménages et des artisans tiennent une place comparable pour ce qui concerne le risque de pollution diffuse des fumées et poussières et des mâchefers issus de l'incinération. Ce risque est identifiable pour les batteries (Pb), les piles (Pb, Zn, Hg, Ni, Cd), les thermomètres et les amalgames dentaires (Hg), les biocides (dioxines) et les résidus de nettoyage à sec (HCl).

- *Le coût moyen d'élimination des DTQD est de 7FKg pour les DTQD d'origine professionnelle, et de 9FKg pour les DTQD d'origine ménagère.*

- *Photo du milieu: Pacte Vert, j'adhère: les démolisseurs lorrains s'engagent à récupérer et à éliminer l'ensemble des produits polluants issus de leur activité.*

- *Rejetés à l'égout, les DTQD peuvent perturber le fonctionnement des stations d'épuration.*



La lutte contre la pollution des eaux superficielles et la contamination des boues urbaines par les micropolluants (métaux lourds et substances organiques toxiques), comme la prévention de la pollution des nappes utilisées pour l'alimentation en eau potable, impliquent une bonne connaissance des sources de pollution afin de développer les moyens efficaces et adaptés pour les réduire.

L'étude réalisée par les agences de l'eau sur le thème des déchets toxiques en quantité dispersée (DTPPQ) présente les résultats suivants :

- Estimation des quantités de DTPPQ annuellement produites : détermination des ratios de production par secteur d'activité et par type de déchet, bilan des modes d'élimination actuels
- Hiérarchisation des DTPPQ en fonction de leur potentiel toxique, classement par famille de déchets et par secteur d'activités.
- Evaluation des flux de pollution générés par les DTPPQ.

Agence de l'Eau Adour-Garonne
90, rue du Férétra
31078 TOULOUSE CEDEX 4
Tél. : 05 61 36 37 38
Fax. : 05 61 36 37 28

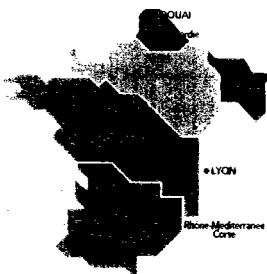
Agence de l'Eau Artois-Picardie
200, rue Marceline - B.P. 818
59508 DOUAI CEDEX
Tél. : 03 27 99 90 00
Fax. : 03 27 99 90 15

Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Avenue Buffon - B.P. 6339
45063 ORLEANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73
Fax. : 02 38 51 74 74

Agence de l'Eau Rhin-Meuse
Route de Lessy-Rozérieulles
B.P. 30019
-57161 MOULINS-LES-METZ CEDEX
Tél. : 03 87 34 47 00
Fax. : 03 87 60 49 85

Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse
2-4, allée de Lodz
69363 LYON CEDEX 07
Tél. : 04 72 71 26 00
Fax. : 04 72 71 26 01

Agence de l'Eau Seine-Normandie
51, rue Salvador Allende
92027 NANTERRE CEDEX
Tél. : 01 41 20 16 00
Fax. : 01 41 20 16 03



**Ministère de l'Aménagement
du Territoire et de l'Environnement**
Direction de l'Eau
20, avenue de Ségur
75032 PARIS 07 SP
Tél. : 01 42 19 20 21
Fax. : 01 42 19 12 06


Agences de l'Eau

